

à manquer, ce qui n'était guère merveilleux pour une rivière qui, à part les temps de la fonte des neiges et des grandes pluies de l'automne, fournissait à peine l'eau suffisante pour abreuver les animaux qui paçaient sur ses bords. On reconnut que ce moulin ne pourrait suffire aux besoins de l'île, et on crut faire une autre merveille lorsque, dans l'année 1830, on détruisit le moulin à vent de l'Îlette pour le rebâtir auprès du moulin à eau; mais on ne fit qu'augmenter les difficultés.

Aussi, en 1834, les habitants de l'île présentèrent une requête aux messieurs du Séminaire pour les prier de bâtir un autre moulin à vent et d'y mettre deux moulages. Ils avouaient, dans leur requête, qu'ils "étaient aussi mal qu'auparavant," malgré leur moulin à eau. Monsieur le grand-vicaire Demers avait donc raison, quand il disait qu'il n'existait sur l'île aucun pouvoir d'eau pour faire marcher un moulin. Les messieurs du Séminaire ne jugèrent pas devoir faire droit à cette requête : je ne puis, en justice, les blâmer, pour des raisons qu'il serait superflu de donner.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à l'époque où furent abolis les droits seigneuriaux. A cette date, les messieurs du Séminaire, qui, depuis plusieurs années, étaient rentrés en possession des deux seuls moulins de l'île, les vendirent au sieur Augustin Dufour pour la somme de *trois cents louis*.

Ce fut vers la même époque que les deux frères, Pierre et Paul Lapointe, rebâtirent un autre moulin à vent, à la Baie, sur l'emplacement où avait existé le moulin de 1773.

Il y a donc maintenant sur l'île trois moulins à farine, et ces trois moulins ne peuvent pas toujours suffire aux besoins de ses habitants. Il arrive encore quelquefois qu'on est obligé d'aller à quelque un des moulins du nord pour se procurer de la farine, pendant la saison d'été †.

† J'apprends qu'on bâtit maintenant (été de 1871) un second moulin sur le *ruisseau Rouge*, au bas de l'île. Ce moulin sera le meilleur. Bientôt donc il y aura sur l'Île-aux-Coudres quatre moulins à farine, dont deux par eau et deux par le vent.

VI

LE SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759—COMMENT SE COMPORTEMENT LES HABITANTS DE L'ÎLE-AUX-COUDRES AU PASSAGE DE LA FLOTTE ANGLAISE

Le journal de l'expédition anglaise sur le fleuve Saint-Laurent dit, à la date du dix-neuvième jour de juin :

Nous n'avions qu'une faible profondeur d'eau, 17 brasses environ ; et le 23, nous atteignîmes l'amiral Durell, qui, avec 7 vaisseaux de ligne et quelques frégates, protégeait la rivière vis-à-vis l'Île-aux-Coudres. Cette île est dans une position agréable, son sol s'élève graduellement. Elle était bien peuplée avant notre apparition sur ses bords. Nous jetâmes l'ancre à environ une lieue au-dessus de cette île, et deux de nos chaloupes tentèrent d'y débarquer quelques-uns des nôtres, mais un parti de Canadiens et de sauvages les empêcha d'atteindre le rivage. Nos chaloupes furent forcées de retraiter.

Le même mémoire raconte plus loin l'expédition du capitaine Gorham, à la Baie-Saint-Paul, où il fut fort mal reçu par deux cents braves de cette paroisse, des Eboulements et de l'Île-aux-Coudres.

Voici maintenant la tradition conservée dans la Baie-Saint-Paul :

Lorsque la flotte anglaise remonta le fleuve, elle mouilla à l'Île-aux-Coudres, la veille de l'Ascension, et remplit les habitants d'une si grande frayeur, que la plupart des femmes de l'île allèrent se cacher dans les bois avec les familles de la Baie-Saint-Paul, qui ne s'élevaient pas alors à un cent. On sait, d'ailleurs, que le gouvernement français avait donné ordre de faire évacuer cette île, ainsi que celle d'Orléans. Les familles restèrent ainsi cachées jusqu'au commencement de septembre, avec M. le curé Chaumont. Les hommes seuls sortaient, le plus souvent la nuit, pour veiller à leurs travaux des champs et élever sur le rivage des fortifications qui servirent de remparts. On voit encore aujourd'hui ces fortifications qu'on appelle les *Canons*.

Le capitaine Gorham dit, dans son rapport, n'avoir eu qu'un seul homme tué, mais on assure que plusieurs eurent le même sort, et qu'on les jeta dans l'étang de la Chapelle, près duquel plusieurs coups de fusils furent échangés à l'endroit appelé la *pointe-d'Aulnes*.

Des deux Canadiens qui furent tués, l'un, Charles Demeule, de l'Île-aux-Coudres, eut la chevelure levée, selon qu'il est mentionné dans son acte de sépulture. Il faut donc supposer qu'il y avait des sauvages dans le parti ennemi, car cet acte de barbarie n'est pas croyable autrement.

J'ajouterai aux traditions de la Baie-